

SCP DESIEUX & LOQUENEUX
Commissaires de Justice associés
2 bis Allée Victor Hugo
46100 Figeac

Tél 05 64 09 10 06

Membre du réseau



CRÉANCES PUBLIQUES

Réf. de dossier 34 604 532
Clé de sécurité 4342

www.creances-publiques.fr



Accédez directement à votre dossier
en flashant ce code

cheque n° 95

MISE EN DEMEURE PAR COMMISSAIRE DE JUSTICE



MO213032646045320460036000000989

CASTIGLIONE SAS
17 RUE DE LA LEGION D HONNEUR
46000 CAHORS

FIGEAC, le 13 mars 2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des poursuites exercées à votre encontre, vous avez fait le choix de vous acquitter de votre dette directement entre les mains du comptable public.

En vertu de :

Extrait Art.128 loi 2004.1485 : «**Les frais de recouvrement sont versés directement par le débiteur ou le condamné à l'huissier de justice.**»

Extrait Al.7 de l'Art.1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales : «**[...]Le montant des frais, qui restent acquis à l'huissier de justice, est calculé selon un taux proportionnel aux sommes recouvrées fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du budget et du ministre de la justice.**»

Aussi, je vous somme de régler **SANS DELAI** la somme suivante :

Principal	100,58
Frais	15,15
Acompte	- 100,58
Restant dû	15,15



Le paiement est à effectuer :

- par carte bancaire sur www.creances-publiques.fr - Référence 34 604 532, clé de sécurité 4342
- par carte bancaire par téléphone au 05 64 09 10 06
- par chèque à l'ordre de SCP DESIEUX & LOQUENEUX et transmis à l'aide du talon joint
- en espèces chez SCP DESIEUX & LOQUENEUX, 2 bis Allée Victor Hugo, 46100 Figeac
- par virement sur le compte FR23 4003 1000 0100 0033 3662 A88 en indiquant la référence: GPE34 604 532

A défaut de règlement, nous procéderons par toutes voies de droit au recouvrement de cette somme, à laquelle s'ajouteront des frais de procédure supplémentaires.

TALON A
DÉCOUPER
ET À INSÉRER
DANS UNE
ENVELOPPE
AVEC LE
PAIEMENT